

**Association d’Action Educative du Pas de Calais**

Maison des Sports du Département

9 rue Jean Bart - 62143 ANGRES

🕿 03.66.23.13.04.

email : secretariat.aae@gmail.com

Site internet : [www.aae62.fr](http://www.aae62.fr)

**Critères requis pour l’accès à l’aide départementale des associations de jeunesse**

**Les Critères** :

* Être adhérent à l’AAE62 et être à jour de la cotisation
* Accueillir un public de 6 à 25 ans ou organiser des actions en direction de ce public
* Proposer des activités de loisirs hebdomadaires (les activités concernant la compétition ne sont pas subventionnées).

**Les associations peuvent donc prétendre à un financement pour** :

* du fonctionnement (matériels fongibles, petits matériels, …)
* de l’équipement
* des formations pour les jeunes mais également pour les animateurs (sauf BAFA)
* des sorties pédagogiques dans le cadre d’un projet
* des projets (actions)
* une aide au démarrage de 300 € pour les associations de moins d’un an
* une aide de 400 € pour les associations nouvellement adhérentes
* un projet innovant favorisant les cultures et les pratiques émergentes
* des projets interculturels et internationaux

**ATTENTION** :

**Les actions suivantes ne sont pas subventionnées :** évènements, organisation de repas, location de bus, sorties de loisirs, prise en charge des salaires.